Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

ID: 031-213101876-20231116-2023 164-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire,

Présents: Mmes BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, Séance du ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VITET 16 novembre 2023 MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, Acte n° 2023-164

RIVIER et SÉVERAC Absent(s) représenté(s) : Mme BEAUFORT a donné procuration Mme STEMER Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Conseillers en exercice : Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE 33 M. BRIANTAIS a donné procuration à M. SÉVERAC M. GAUTHIER a donné procuration à M. CANILLO Conseillers présents: Absent(s):/ 28

Date de la convocation : Secrétaire de séance : M. FÉDOU Franck 9 novembre 2023

Thème: 7.10 - DIVERS

Objet: Travaux SDEHG - 5BU664 - Remplacement d'un ensemble n° 3131

Mme la Maire informe le Conseil Municipal suite à la demande de la commune du 16/03/23, concernant le remplacement d'un ensemble n° 3131, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un mât de 4m identique aux modèles déjà implantés dans la rue.
- Fourniture et pose d'une lanterne THORN Flow 20W sans abaissement (extinction) (Modèle identique à celui posé dans le cadre du LED++).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

Ш	TVA (récupérée par le SDEHG)	420 €
	Part SDEHG	1 069€
	(50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	
	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 188 €
	Total	2.677 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1: approuve le projet présenté.

ARTICLE 2 : décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023



ID: 031-213101876-20231116-2023_164-DE

FONSORBES du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-164 - page 2/2 7.10 - DIVERS Thème: CDELIC FRIGAT Remplacement d'un ensemble n° 3131					
FONSORBES du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-164 - page 2/2 7.10 - DIVERS Thème: The CDELIC - FRI 1664 - Romplacement d'un ensemble n° 3131	COMMUNE DE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL			
Thème: 7.10 - DIVERS Thème: 7.10 - DIVERS		du 16 novembre 2023 – acte n° 2023-164 – page 2/2			
CDELIC EPH/664 Pomplacement d'un ensemble n° 3131	***************************************				
	I neme:	SPECIAL Proplement d'un ensemble n° 3131			
Objet: Travaux SDEFIG - 3B0004 - Remplacement d un ersentere	Objet :	Travaux SDEHG - 580664 - Kempiacement d un ensemble it 3131			

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance FÉDOU Franck

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 publié sur le site 2 2 NOV. 2023 Internet de la collectivité le